

Cette démarche doit désormais d'effectuer via le lien :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-certificat-de-qualification-artificier>

PREMIÈRE DEMANDE C4-F4-T2 niveau 1 (validité 5 ans)

Documents à produire :

- attestation de stage niveau 1 d'une durée de 3 jours
- attestation de réussite
- carte nationale d'identité (recto et verso) ou passeport en cours de validité
- justificatif de domicile
- justificatif de participation au tir ou montage de 3 spectacles pyrotechniques

PREMIÈRE DEMANDE C4-F4-T2 niveau 2 (validité 2 ans)

▲ cette qualification peut être obtenue 1 an après la qualification de niveau 1

Documents à produire :

- attestation de stage niveau 2 d'une durée de 2 jours
- attestation de réussite
- certificat C4 F4 T2 niveau 1
- carte nationale d'identité (recto et verso) ou passeport en cours de validité
- justificatif de domicile
- justificatif de participation au tir ou montage de 3 spectacles pyrotechniques incluant des artifices de niveau 2

RENOUVELLEMENT C4-F4-T2 niveau 1 :

Documents à produire :

- certificat de qualification précédent
- carte nationale d'identité (recto et verso) ou passeport en cours de validité
- justificatif de domicile
- justificatif de participation au tir ou montage de 3 spectacles pyrotechniques dans le délai des 5 années de validité

RENOUVELLEMENT C4-F4-T2 niveau 2 :

Documents à produire :

- certificat de qualification précédent
- carte nationale d'identité (recto et verso) ou passeport en cours de validité
- justificatif de domicile
- justificatif de participation au tir ou montage de 3 spectacles pyrotechniques (niveau 2) dans le délai des 2 années de validité

À noter que si le certificat de qualification de niveau 2 n'est pas renouvelé avant la fin de validité, le détenteur devient titulaire d'un certificat de qualification de niveau 1 durant les 5 années suivantes.